



Détention de biens, quels recours? svp...urgent!

Par **janet**, le **20/06/2008** à **10:32**

je suis séparée et je détiens des affaires appartenant à mon ex ami, lui même a détruit ce qui m'appartenait, de ce fait, je refuse de lui rendre ses affaires, a t'il un recours pour les récupérer...? il dit qu'il va prendre les mesures qui s'imposent, quelles sont elles?

Par **JamesEraser**, le **20/06/2008** à **14:03**

[citation]Je détiens des affaires appartenant à mon ex ami[/citation]
Si leur détention ne relève pas d'une origine frauduleuse (Vol, Abus de confiance, Recel), vous n'avez rien à craindre.
[citation]lui même a détruit ce qui m'appartenait[/citation]
Il est certainement plus en faute que vous.
[citation]il dit qu'il va prendre les mesures qui s'imposent, quelles sont-elles?[/citation]
A part enfoncer votre porte pour récupérer "ses affaires", je ne vois pas. Dans ce cas, il pourra être mis en cause pour violation de domicile.
Cordialement